

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT
DE L'AIN*

L'An deux mille vingt-six, le seize juin,
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous
la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la
convocation
10 juin 2026*

Nombre de conseillers présents et représentés : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mesdames : C. MOINE, Y. TALHI, M. CALMELS, A. KONDZIELA, C. CIMAROSTI, L. DEWILDE,
Messieurs : J-C. CLEMENT, C. MOINE, M. SIMON, J-M. LABROSSE, P. MARTINELLI,
P. RICO, V. RINALDI, E. VEYRUNES, X. BERNARD.

Pouvoirs : Madame A. MICHAUD donne pouvoir à Monsieur C. MOINE, Madame R. CHEVALLET donne pouvoir à Monsieur J-M. LABROSSE, Madame M. BOYER donne pouvoir à Madame A. KONDZIELA, Madame I. PICHARD donne pouvoir à Madame C. MOINE.

Secrétaire de séance : Monsieur M. SIMON

N°2026.038 Objet – Délibération portant sur la décision modificative budgétaire n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 23.2026 de la Commune de Sergy du 21 avril 2026 portant sur le vote du budget primitif 2025 ;

Considérant qu'à la suite d'un contrôle interne sur le projet de réfection des cheminements piéton autour de l'église, le montant prévu ne prenait pas en compte que le devis de réfection des pavés et non celui des cheminements gravillonnés.

Les devis validés sont les suivants :

- Entreprise ATRIUM : Reprise des pavés de l'église et monuments anciens combattants :
7 700.00 € H.T. soit 9 240.00 € T.T.C. ;

- Entreprise T.A.G. : Réfection des chemins gravillonnés : 3 445.00 € H.T. soit 4 134.00 € T.T.C.

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le budget de la commune tel que suit :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	2 809 535.64 €	-10 000.00 €	10 000.00 €	2 809 535.64 €
21 Immobilisations corporelles	2 809 535.64 €	-10 000.00 €	10 000.00 €	2 809 535.64 €
2111/21 43	390 000.00 €	-10 000.00 €	0.00 €	380 000.00 €
2151/21 146	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	4 440 017.11 €	-10 000.00 €	10 000.00 €	4 440 017.11 €
Total général des recettes d'investissement (1)	4 440 017.11 €	0.00 €	0.00 €	4 440 017.11 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 788 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 788 000.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 788 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 788 000.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°2 telle que présentée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente
délibération.

A Sergy, le 16 juin 2026

Le Maire, C. MOINE

